

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE  
Conseil Communautaire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 JUIN 2023**

**20- Objet : CONCERTATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT**

**N° Ordre : DE-074-2023**

Rapporteur : Jean Louis Molinié, vice-président à la Transition énergétique et à l'Habitat

Nomenclature : 8.5 Politique de la ville, habitat, logement

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Lamontjoie, après convocation du 21 juin 2023, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

**Membres présents (37) :**

**Andiran** : M. Lionel LABARTHE

**Barbaste** : M. Michel DAUNES

**Bruch** : M. Alain LORENZELLI

**Buzet-sur-Baïse** : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIÉ

**Calignac** : -

**Espiens** : M. Serge LARROCHE

**Feugarolles** : M. Jean-François GARRABOS

**Fieux** : -

**Francescas** : Mme Paulette LABORDE

**Lamontjoie** : M. Pascal BOUTAN

**Lannes-Villeneuve de Mézin** : M. Jacques ÉCHÉVÉRIA

**Lasserre** : M. Serge PERES

**Lavardac** : Mme Isabelle SALIS et M. Ludovic BIASOTTO

**Le Frechou** : -

**Le Nomdieu** : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

**Le Saumont** : -

**Mézin** : Mme Dominique BOTTÉON et MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABÉRA

**Moncaut** : -

**Moncrabeau** : -

**Montgaillard-en-Albret** : M. Henri de COLOMBEL

**Montagnac-sur-Auvignon** : M. Jean-Louis TOLOT

**Montesquieu** : M. Alain POLO

**Nérac** : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Ana-Paula BES, Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Mélanie SERRES-SOLANO et MM Serge ARNAUNÉ, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Patrick GOLFIER et Nicolas LACOMBE,

**Pompiery** : -

**Poudenas** : M. Jean de NADAILLAC

**Réaup-Lisse** : M. Pascal LEGENDRE

**Saint Pe Saint Simon** : M. Michel SABATHIER

**Saint-Vincent-de-Lamontjoie** : -

**Sainte-Maure-de-Peyriac** : -

**Sos-Gueyze-Meylan** : Mme Claudette STALTER, suppléante

**Thouars-sur-Garonne** : M. Jean-Pierre VICINI

**Vianne** : Mme Laurence BENLLOCH

**Xaintrailles** : Mme Michèle AUTIPOUT

**Membres absents ayant donné procuration (7) :**

**Barbaste** : Mme Valérie TONIN à M. Ludovic BIASOTTO

**AR Prefecture**

047-200068948-20230628-DE\_074\_2023-DE  
Reçu le 04/07/2023

**Lavardac** : M. Sébastien CRUSSIÈRES à Mme Isabelle SALIS  
**Le Saumont** : M. Jean-Louis LALAUDE à M. Jean-Louis TOLOT  
**Nérac** : Mme Stéphanie GARBAY à M. Patrick GOLFIER, M Marc GELLY à M. Hugues DAVID, M. Frédéric SANCHEZ à M. Nicolas LACOMBE  
**Pompiey** : M. Jean-Pierre SUAREZ à M. Alain LORENZELLI

**Membre absent excusé (9) :**

**Calignac** : M. Alban CASSAGNABERE  
**Fioux** : M. Joël AREVALILLO  
**Lavardac** : M. Georges BARBARA  
**Le Frechou** : M. André APPARITIO  
**Moncaut** : M. Francis MALISANI  
**Moncrabeau** : M. Nicolas CHOISNEL  
**Saint-Vincent-de-Lamontjoie** : M. Daniel AIRODO  
**Sainte-Maure-de-Peyriac** : M. Thierry PLANTÉ  
**Sos-Gueyze-Meylan** : M. Didier SOUBIRON suppléé par Mme Claudette STALTER

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIÉ a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 37

Votants : 44

Absents : 16

- Dont « pour » : 44

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 7

- Dont abstention : 0

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu les statuts d'Albret Communauté ;

Vu la compétence Logement et cadre de vie – Opération d'amélioration de l'habitat ;

Vu la délibération n° DE-177-2019 du 26 décembre 2019, portant élaboration du Programme Local de l'Habitat de l'Albret ;

Vu le comité de pilotage des partenaires du Programme Local de l'Habitat en date du 26 janvier 2023 ;

Vu la commission Habitat en date du 7 mars 2023, lors de laquelle le Programme Local de l'Habitat a été présenté ;

Le PLH est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat (parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, des populations spécifiques) ;

Le PLH définit pour une durée d'au moins 6 ans les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergements, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements ;

A l'issue d'un diagnostic détaillé de la situation existante, le PLH précise, notamment, un programme de 14 actions réparties en 6 orientations, ainsi qu'une maquette financière ;

Considérant que la délibération n° DE-177-2019, portant élaboration du PLH, prévoit dans son point 4 alinéa 4 de « s'appuyer sur le mode de gouvernance du PLUi pour la concertation » ;

Considérant les démarches d'animation engagées, visant à faciliter les échanges de points de vue et d'expériences afin de construire une culture commune de coopération et d'action en matière d'habitat, et plus particulièrement :

- Réunion de lancement du 10 mai 2021 ;
- Atelier centre-ancien de Nérac du 16 septembre 2021 (matin) ;
- Atelier centres anciens (autres communes) du 16 septembre 2021 (après-midi) ;
- Atelier orientations du 25 mars 2022 ;
- Atelier Revitalisation du 5 avril 2022 (matin) ;
- Atelier HLM du 5 avril 2022 (après-midi) ;
- Réunion de présentation du permis de louer aux élus du 28 janvier 2022 ;
- Réunion de présentation du permis de louer aux professionnels de l'immobilier du 3 mars 2022 ;
- Réunion de présentation du permis de louer aux propriétaires bailleurs du 22 mars 2022.

Considérant que la délibération n° DE-177-2019, portant élaboration du PLH, prévoit dans son point 5 la liste des personnes morales associées à l'élaboration du PLH et notamment aux alinéas 14 et 15 que seront associés « les associations, pour la mise en lumière des besoins des populations spécifiques, l'accompagnement et les solutions adaptées, aux populations spécifiques » « les habitants pour l'acceptation du projet et le ressenti de terrain » ainsi que les associations ;

Considérant qu'aux termes de l'article L302-02 du code de la construction et de l'habitation, une concertation peut être organisée « [...] Pendant toute la durée de son élaboration, le programme local de l'habitat peut faire l'objet d'une concertation associant les habitants et les associations locales. Dans ce cas, les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale. A l'issue de la concertation, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale en arrête le bilan, qui est joint au projet de programme local de l'habitat. [...] ».

Considérant que l'objectif de cette concertation est de permettre au public d'avoir accès à l'information, de partager le diagnostic et de s'approprier au mieux les actions proposées ;

Considérant qu'il est proposé de mettre à disposition sur le site internet d'Albret Communauté [www.albretcommunaute.fr](http://www.albretcommunaute.fr), le projet de PLH tel que présenté lors du comité de pilotage du 26 janvier 2023 et de la commission du 7 mars 2023 pour une durée courant du 10 juillet 2023 au 31 août 2023.

Une information préalable sera effectuée par voie de presse ainsi que dans chaque Mairie du territoire pour communication. Les observations pourront être formulées par courrier auprès d'Albret Communauté et/ou par mail : [habitat@albretcommunaute.fr](mailto:habitat@albretcommunaute.fr)

Une synthèse des observations et propositions recueillies sera rédigée.

A l'issue de la concertation, le conseil communautaire en arrêtera le bilan, qui sera joint au projet de PLH.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Considérant l'exposé du Président,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE à l'unanimité

**AR Prefecture**

047-200068948-20230628-DE\_074\_2023-DE  
Reçu le 04/07/2023

- **De mettre** en œuvre une concertation associant les habitants et les associations locales, comme suit :
- Mise à disposition du projet de PLH sur le site internet d'Albret Communauté [www.albretcommunaute.fr](http://www.albretcommunaute.fr) du 10 juillet 2023 jusqu'au 31 août 2023,
  - Observations à formuler par courrier à Albret Communauté et/ou par mail sur [habitat@albretcommunaute.fr](mailto:habitat@albretcommunaute.fr),
  - Une synthèse des observations et propositions recueillies sera rédigée.
  - A l'issue de la concertation, le conseil communautaire en arrêtera le bilan, qui sera joint au projet de PLH.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli,  
Président

Jean-Louis Molinié  
Secrétaire de séance



Publication le : - 4 JUIL. 2023